

ACTION URGENTE



0721UMEX

Mexico:
03.12.07

Une pollution grave du fleuve Santiago affecte le droit à l'alimentation et à la santé des populations de municipalités riveraines dans l'état de Jalisco.

Depuis trois décennies, le fleuve Santiago charrie les eaux usées déversées par les industries chimico-pharmaceutique, agroalimentaire, textile, minérale non-métallique, lourde, électrique et électronique, ainsi que les eaux usées locales.

A cause de la grande pollution du fleuve, pour presque 120 000 personnes vivant dans les municipalités riveraines de Juanacatlán et El Salto dans l'Etat de Jalisco, les productions et les revenus tirés des activités agricoles et de l'élevage ont été complètement ou partiellement détruits. Des maladies respiratoires et des cancers, se sont répandus spécialement parmi les enfants.

Contexte

Le fleuve Santiago long de 475 km prend sa source dans le lac Chapala. Il se jette dans l'océan Pacifique, traversant les villes de Juanacatlán et El Salto. Parmi les industries qui déversent des déchets dans la rivière, se trouvent Celanese Mexicana, Ciba Especialidades Químicas, IBM Mexico, Nestlé, Industrias Ocotlán et Harinera de Maíz de Jalisco. Certaines d'entre elles disposent de stations de traitement des eaux usées, mais les eaux rejetées ne respectent pas les normes existantes. En outre, la plupart des usines n'effectue pas de traitement des eaux usées. Le fleuve Santiago est également pollué par les boues industrielles, ainsi que par les eaux usées domestiques et des liquides hautement toxiques provenant de décharges à ciel ouvert. Selon les Indices Mexicains sur la qualité de l'eau (Indices de Calidad de Agua mexicanos), l'eau d'El Salto est excessivement polluée, impropre à la consommation, et ne respecte pas les limites autorisées afin qu'elle soit utilisée pour l'irrigation. Plusieurs tests ont montré que l'eau du fleuve contient des niveaux élevés de substances nocives. Etablir scientifiquement la relation de cause à effet entre les maladies et la contamination du fleuve requiert des études épidémiologiques de longue durée qui n'ont pas encore été effectuées. Cependant, les témoignages des habitants sont alarmants. En 2005, les principales causes de décès à Juanacatlán ont été les maladies respiratoires et diverses formes de cancer. Il a été observé que les enfants des écoles proches ont été sévèrement affectés. Beaucoup d'entre eux souffrent régulièrement de maladies respiratoires, de douleurs de gorge, de maladies de peau, de conjonctivites .

Il y a trois décennies, Juanacatlán était un village éminemment touristique et agricole. La pollution du fleuve a peu à peu détruit les sources alimentaires (cultures, arbres fruitiers, pêche, bétail) et de revenus (tourisme, activité agricole) des journaliers et des petits propriétaires qui habitent la région. Il est difficile de quantifier les dommages économiques accumulés ces dernières années, mais de nombreuses personnes ont rapporté qu'elles ont perdu leurs revenus de subsistance et qu'elles ont dû s'en aller travailler temporairement aux Etats-Unis ou émigrer définitivement vers d'autres lieux. Malgré le niveau de pollution élevé, l'eau continue d'être utilisée pour l'irrigation et l'élevage des animaux, avec tout le risque lié à la consommation de ces aliments que cela implique pour la santé.

Mandat de FIAN

Le Mexique est Etat signataire du Pacte International des Droits Economiques, Sociaux et Culturels, et est de ce fait obligé par le droit international à protéger et garantir à sa population le droit à l'eau. En outre, l'art. 4 de la constitution du Mexique reconnaît les droits à l'alimentation et à la santé des enfants et le droit à un environnement de vie sain. Les autorités mexicaines ont enfreint leurs obligations en permettant la pollution du fleuve Santiago. Cette infraction représente une violation du droit humain à l'eau, à l'alimentation et à la santé. Le gouvernement doit prendre immédiatement des mesures pour fournir une eau potable et propre à la culture aux communautés affectées et doit prendre des mesures pour empêcher que l'on continue à polluer le fleuve.

Action

Les communautés affectées ont réagi auprès des autorités locales, étatiques et fédérales, leur réclamant de prendre les choses en main. Jusqu'à ce jour, cette situation d'urgence continue lamentablement. Il est nécessaire d'agir au niveau international, afin que le gouvernement garantisse le droit à l'alimentation et à l'eau aux résidents de Juanacatlán et El Salto. Merci d'envoyer la lettre qui suit au Président de la République et à la Commission Nationale de l'Eau en leur demandant de remplir leurs obligations.

**Fin de l'action:
10 février 2008**

Adresses :

PRESIDENTE DE LA REPUBLICA MEXICANA

Felipe de Jesús Calderón Hinojosa
Residencia Oficial de los Pinos Casa Miguel Alemán
Col. San Miguel Chapultepec, C.P. 11850, Distrito Federal, México
Fax. +52 (55) 52772376
Correo electrónico: felipe.calderon@presidencia.gob.mx

COMISION NACIONAL DEL AGUA

José Luis Luege Tamargo
Director de la Comisión Nacional del Agua
Insurgentes Sur 2416, Col. Copilco el Bajo, C.P. 04340
Delegación Coyoacan, México, D.F.
Fax. +52 (55) 55506721- 55506761
Correo electrónico: direcciong@cna.gob.mx

INSTITUTO MEXICANO PARA EL DESARROLLO COMUNITARIO, A.C. (IMDEC)

Pino 2237-A, Col. Del Fresno
C.P. 49960, Guadalajara, Jalisco, México
Fax. +52 (33) 38110944 Ext. 107
Correo Electrónico: director@imdec.net

Merci d' informer FIAN France de FIAN
de toute réponse à votre lettre.



FIAN France
15, rue Georges Jacquet
38000 GRENOBLE
Tel: +33 4 38 21 05 08
Fax: +33 4 76 48 49 85
email: contact@fian.fr
<http://www.fian.fr>

PRESIDENTE DE LA REPUBLICA MEXICANA
Felipe de Jesús Calderón Hinojosa
Residencia Oficial de los Pinos Casa Miguel Alemán
Col. San Miguel Chapultepec, C.P. 11850, Distrito Federal, México
Fax. +52 (55) 52772376
Correo electrónico: felipe.calderon@presidencia.gob.mx

Excelentísimo Sr Presidente,

recientemente he tenido noticias de la gravísima situación en la que viven los/as habitantes de los municipios de Juanacatlán y El Salto, estado de Jalisco, a causa de la severa contaminación del Río Santiago. Desde hace tres décadas, el Río Santiago es receptor de descargas residuales industriales y municipales.

Según los Índices de Calidad de Agua de la Comisión Nacional del Agua, el agua de El Salto es clasificada como contaminada en exceso, inaceptable como agua potable y fuera de los límites permitidos para considerarla adecuada para el uso en riego. Diversos análisis efectuados muestran que el agua del río contiene altos niveles de sustancias activas al azul de metileno, gran cantidad de sólidos disueltos, presencia de grasas y aceites, altos niveles de amoníaco y fosfato, concentraciones de plomo y de zinc arriba de los límites para proteger la vida acuática, niveles de coliformes fecales inadmisibles. En algunos puntos también se han encontrado bencenos, sustancia cancerígena reconocida.

En el 2005 las principales causas de muerte en Juanacatlán fueron las enfermedades respiratorias y diversos tipos de cáncer. Según un estudio sobre el impacto del ácido sulfhídrico que se desprende de la cascada de El Salto de Juanacatlán, se observó que los/as niños/as de escuelas aledañas han sido severamente afectados. Muchos de ellos padecen regularmente de enfermedades respiratorias, dolor de garganta, enfermedades de la piel, conjuntivitis, y otras dolencias.

La contaminación del río ha destruido parcial o totalmente las fuentes de alimentos (cultivos, árboles frutales, pesca, ganado) y de ingresos (turismo, actividad agropecuaria) de los/as ejidatarios y pequeños/as propietarios/as que habitan en la región. Numerosas personas reportaron que han perdido sus recursos de subsistencia y han tenido que ir a trabajar temporalmente a Estados Unidos o emigrar definitivamente a otros lugares. A pesar de la alta contaminación, el agua sigue siendo utilizada para el riego y la cría de animales con todo el riesgo para la salud que implica consumir esos alimentos.

México es Estado Parte del Pacto Internacional de Derechos Económicos, Sociales y Culturales y, por tanto, está obligado por el derecho internacional de derechos humanos a proteger y garantizar el derecho al agua, a la alimentación y a la salud de su población. En aras de abogar por la protección de estos derechos, quisiera solicitarle respetuosamente que:

las autoridades competentes del fuero federal y estatal implementen un programa integral de saneamiento del Río Santiago que cumpla a cabalidad con la normatividad en materia de descargas de aguas residuales;

se establezca un programa interinstitucional de monitoreo permanente de la calidad del agua del Río Santiago;

se tomen acciones urgentes para atender la emergencia sanitaria y se realicen los estudios epidemiológicos necesarios para determinar los impactos en la salud;

se establezca la responsabilidad de instituciones públicas y privadas derivada de acciones u omisiones en materia de salud y medio ambiente y que lleve a la reparación de los daños causados.

Le agradezco que me mantenga informado de todas las acciones que su gobierno tome a este respecto.

Atentamente,

Traduction de la lettre:

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE MEXICAINE
Felipe de Jesús Calderón Hinojosa
Residencia Oficial de los Pinos Casa Miguel Alemán
Col. San Miguel Chapultepec, C.P. 11850, Distrito Federal, México
Fax. +52 (55) 52772376
Correo electrónico: felipe.calderon@presidencia.gob.mx

Excelentissime Monsieur le Président,

J'ai récemment appris la situation très grave que vivent les habitants des municipalités de Juanacatlán et El Salto, dans l'état de Jalisco, à cause de la pollution sévère du fleuve Santiago. Depuis trois décennies, il est déversé dans le fleuve Santiago des déchets industriels et domestiques.

Selon les Indices sur la qualité de l'eau de la Commission Nationale de l'Eau, l'eau d'El Salto est excessivement polluée, impropre à la consommation, et ne respecte pas les limites autorisées pour qu'elle soit considérée adéquate à l'irrigation. Plusieurs tests montrent que l'eau du fleuve contient des niveaux élevés de substances actives au bleu de méthylène, une grande quantité de solides dissous, la présence d'huiles et de graisses, des niveaux élevés d'ammoniac et de phosphate, des concentrations de plomb et de zinc excédant les limitations qui protègent la vie aquatique, des niveaux de coliformes fécaux inadmissibles. Dans certaines analyses, a aussi été trouvé du benzène, substance cancérigène reconnue.

En 2005, les principales causes de décès à Juanacatlán ont été les maladies respiratoires et les cancers. Selon une étude menée sur l'impact de l'acide sulfhydrique qui s'échappe de la cascade d'El Salto de Juanacatlán, il a été observé que les enfants des écoles voisines ont été sévèrement affectés. Beaucoup d'entre eux souffrent régulièrement de maladies respiratoires, de douleurs de gorge, de maladies de peau, de conjonctivites.

La pollution du fleuve a peu à peu détruit les sources alimentaires (cultures, arbres fruitiers, pêche, bétail) et de revenus (tourisme, activité agricole) des journaliers et des petits propriétaires qui habitent la région. De nombreuses personnes ont rapporté qu'elles ont perdu leurs revenus de subsistance et qu'elles ont dû s'en aller travailler temporairement aux Etats-Unis ou émigrer définitivement vers d'autres lieux. Malgré le niveau de pollution élevé, l'eau continue d'être utilisée pour l'irrigation et l'élevage d'animaux avec tout le risque que cela implique pour la santé de consommer ces aliments.

Le Mexique est Etat signataire du Pacte International des Droits Economiques, Sociaux et Culturels, et est de ce fait obligé par le droit international à protéger et garantir le droit à l'eau, à l'alimentation et à la santé de sa population. Dans l'intérêt de plaider pour la protection de ces droits, je voudrais vous solliciter respectueusement pour que :

- Les autorités compétentes au sein de la juridiction fédérale et étatique implantent un programme intégral d'assainissement du fleuve Santiago qui respecte précisément la normativité en matière de rejets d'eaux usées ;
- Soit établi un programme inter-institutionnel de surveillance permanente de la qualité de l'eau du fleuve Santiago ;
- Soient prises des actions immédiates pour faire face à l'urgence sanitaire et que soient réalisées les études épidémiologiques nécessaires pour déterminer les impacts de la pollution sur la santé ;
- Soit établie la responsabilité des institutions publiques et privées découlant des actions ou omissions en matière de santé et d'environnement et que les dommages causés soient indemnisés.

Je vous remercie de me tenir informé(e) de toutes les actions entreprises par votre gouvernement à cet effet.

Cordialement,